



Amende à répétition stationnement très gênant sur trottoir

Par **isabelle rives**, le **17/10/2016** à **15:01**

bonjour ma fille a été verbalisé à 4 reprises pour la même infraction le 23/09 le 26 et 27 /09 et le 30/09 pour stationnement très gênant sur un trottoir. Le problème n'ayant jamais été verbalisé et toute jeune elle a pris peur et a payer les 3 premières sans nous le dire. Aujourd'hui ma question est-il possible de contester non pas la 1ère mais la 3 dernières ? celle du 30/09 n'est pas payé. Elle n'a jamais bougé sa voiture et n'a jamais reçu de papillon. Elle a eu connaissance de ses amendes par courrier. Apparemment il ne fallait pas qu'elle paye alors doit-on contesté la dernière et si oui comment cela se passe t-il car je ne voudrais pas qu'elle paye en plus une amende majorée . Au total cela va lui couter 540€.
Merci pour votre réponse.